

Membres du Conseil municipal : 29
Membres en exercice : 29
Présents : 17 Absents : 12
Suffrages exprimés : 23

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT
Haute-Garonne

Envoyé en préfecture le 06/04/2018
Réçu en préfecture le 06/04/2018
Affiché le 06/04/2018
ID : 031-213101181-20180404-D20180302-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS (31620)

Séance 2018/03 du 04 avril 2018

D. 2018/03-02 – Décisions du Maire - Information

L'an deux mil dix-huit, le quatre avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil municipal, Maison de la Culture, sous la présidence de Monsieur Daniel DUPUY, Maire.

Présents : ABAD-LAHIRLE Nadine, BODIOU Christelle, BRUN Dante, DALDOSSO Corinne, DELLAC Anne-Marie, GACHES (ex-DESCHAMP) Lydie, DUPUY Daniel, DUSSART Vincent, FORTIER J-Claude, MARTINAZZO Estelle, PILIPCZUK Gregory, RECOBRE Pierre, ROBIN Véronique, SIGAL Sandrine, SMIDTS Roberte, TORNOS Luc, WASTJER Michel.

Absents excusés : DARES Patrick, FOISSAC Christian, LABIT Alain, LHERM Jean-Pierre, MARTY Laurent, RIBOUCHON Thomas.

Absents : BINET Pascale, BOSCARIOL Eric, CALVET Karen, CONSTANS Loïc, NESPOLO Florence, VERDEAU-BORNE Sébastien.

Pouvoirs : DARES Patrick à DELLAC Anne-Marie, FOISSAC Christian à BRUN Dante, LABIT Alain à RECOBRE Pierre, LHERM Jean-Pierre à DALDOSSO Corinne, MARTY Laurent à WASTJER Michel, RIBOUCHON Thomas à GACHES (ex-DESCHAMP) Lydie.

Les conseillers ont été convoqués le 29 mars 2018, selon leur souhait exprimé, par pli remis à leur domicile par les agents de Police municipale et/ou par courrier électronique à leur adresse personnelle de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération avec leurs pièces jointes.

ABAD-LAHIRLE Nadine est nommée secrétaire de séance. Pascal BARAT, Directeur général des services, et Marie-Brigitte CHOISY, Responsable des Affaires juridiques, assistent à la séance en tant qu'auxiliaires.

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération D. 2016/05-03 du 07 juillet 2016,

M. Le Maire informe le Conseil qu'il a pris la décision suivante par délégation :

DC 2018/02-01 - FINANCES - TARIF EXCEPTIONNEL SORTIE ALSH DU 20 AVRIL 2018 - Labyrinthe de Merville

QUOTIENT FAMILIAL	JOURNÉE AVEC REPAS ET SORTIE - Tarif exceptionnel -	FORFAIT SEMAINE REPAS + SORTIE - Tarif exceptionnel -	Soit un supplément de
Jusqu'à 500	13,43 €	41,31 €	4,17 €
501 à 700	14,24 €	43,78 €	4,42 €
701 à 1000	14,51 €	44,71 €	4,47 €
1001 à 1500	16,00 €	49,19 €	4,97 €
Plus de 1501	17,91 €	55,09 €	5,56 €
Non-résidents	25,77 €	79,20 €	8,01 €

Après en avoir pris connaissance, le Conseil prend acte de ces décisions.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 05 avril 2018
Au registre sont les signatures
Affiché le

Le Maire,

Daniel DUPUY

